



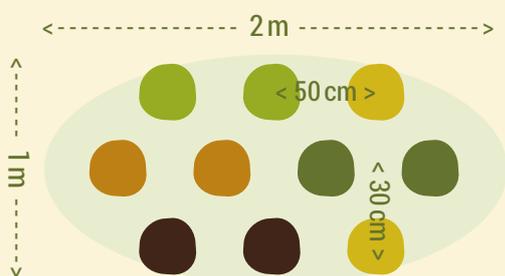
Des buissons dans les aménagements

Objectifs



- Compléter l'aménagement en favorisant les éléments naturels fixes de l'habitat.
- Offrir une zone refuge pour les espèces gibier (perdre grise, faisan de Colchide, ...) et favoriser d'autres espèces pour lesquelles la présence de perchoirs ou de zones d'abris s'avère nécessaire (bruant proyer et bergeronnette printanière notamment).
- Contribuer à l'amélioration paysagère de la plaine.

Description



- VIORNE OBIER (*VIBURNUM OPULUS*) ●
- CORNOUILLER SANGUIN (*CORNUS SANGUINEA*) ●
- ÉGLANTIER COMMUN (*ROSA CANINA*) ●
- AUBÉPINE À UN STYLE (*CRATAEGUS MONOGYNA*) ●
- SUREAU NOIR (*SAMBUCUS NIGRA*) ●

- 5 à 6 essences indigènes choisies en fonction de leur intérêt spécifique (attractivité pour les insectes butineurs, production de baies, résistance à la taille, ...).
Ex. : aubépine, viorne obier, troène commun, genêt à balais, cornouiller sanguin, églantier, cassis, prunellier, etc.
- Faible surface occupée (2 à 5 m²) pour un compromis entre bénéfique environnemental et limitation des désagréments causés lors des pratiques culturales.
- Installation à une distance de ± 150 m d'autres arbres isolés, arbustes ou haies pour créer un relais écologique.
- Entretien pour maintenir des plants buissonnants fortement développés à la base et de faible hauteur (1 à 1,5 m de haut) par recépage partiel (50 % de la surface du buisson) tous les 2 ans (coupe à 10 cm du sol). Entretien à prévoir en hiver, en dehors des périodes de nidifications (privilégier la première quinzaine de mars).



Aspects techniques de la plantation

- **Préparation du sol:** ameublir sur une profondeur d'un fer de bêche avec un outil à dent.
- **Préparation des plants:** tailler les racines trop longues ou blessées et tailler la partie aérienne raccourcie d'un tiers afin d'éviter l'évapotranspiration.
- **Période de plantation:** novembre à mars, en dehors des périodes de gel ou de grand vent sec.
- **Paillage des buissons:** à base de toile de jute biodégradable, paillettes de chanvre, broyat de branches ou paille de céréales (les 3 dernières options nécessitent une couche de 15 cm au min.); pour garantir une bonne reprise des plants et éviter le développement de la végétation spontanée qui ralentit la reprise.



Informations complémentaires

- Compatible au sein d'une MAEC, privilégier l'implantation au sein du couvert enherbé (tournière, mélange dactyle/fétuque) pour minimiser les contraintes.
- Sans risque au niveau contrôle et sans impact au niveau de la surface déclarée par l'agriculteur à la PAC. Le buisson n'est pas soumis à un régime de protection (conditionnalité) et ne pose pas problème en cas d'échange ou de vente de la parcelle.
- Le chasseur peut souvent prendre en charge la plantation et l'entretien.

